L'Echo des Estuaires

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°44
Juin 2014

Sommaire :

- Le mot du président
- Vigilance
- La nuits des carrelets
- Attention DANGER
- Annonces
- La recette de tante Yvonne : Fricassée d'anguilles et de sandre.

Le mot du Président

Vigilance, vigilance.....Elle est plus que jamais d'actualité. Sans doute avez-vous lu, dans la presse de ces dernières semaines les perturbations causées à nos collègues de la Dordogne qui se sont vus notifier, par l'organisme gestionnaire des rives du fleuve, Voies Navigables de France, une procédure « abracadabrantesque » qui n'avait pour but que de les déposséder de leurs pontons. Vous trouverez à l'intérieur les explications de ce scandale qui n'a heureusement pas eu lieu, VNF ayant reculé devant la détermination des pontonniers et de leur association. Vigilance !!!

Un deuxième point mérite toute notre attention. La construction d'un ponton - carrelet n'était soumise jusqu'à maintenant qu'à la présentation, à la mairie du lieu, d'une déclaration de travaux, comme pour toute construction d'une surface inférieure à 20m2, le permis de construire n'étant exigé que pour les surfaces supérieures à 20 m2. La DDTM qui instruisait ces dossiers pour les communes a toujours suivi cette réglementation. Or, on assiste actuellement petit à petit à un transfert de cette compétence vers certaines communautés d'agglomération ou de communes. Et là, bizarrement, la réglementation change. Désormais, la surface de la passerelle compte et les 20 m2 étant ainsi allègrement dépassés, c'est dans tous les cas, le permis de construire qui est exigé, portant les délais d'instruction non à 1 mois comme pour la déclaration de travaux mais à 3 voir 4 mois. Mr Velot, responsable de la politique du littoral à la DDTM, alerté, réfléchit sur ce problème pour mettre en place une réglementation uniforme. Là encore, une administration tatillonne met en place sans concertation « sa réglementation ». Vigilance !!!!

Enfin, pour terminer sur une note plus agréable, je vous rappelle de bien noter sur vos agendas les dates des 5 et 6 juillet. Pendant ces deux jours, nos carrelets vont être mis à l'honneur à Fouras le 5 et à St Nazaire le 6. Vous trouverez plus loin la présentation de ces deux animations qui va nécessiter l'investissement de bénévoles de notre association pour aider les concepteurs à l'accueil du public qu'on espère nombreux. Pour ceux qui voudraient bien apporter leur concours, faites le moi savoir , soit par un mail à :
Jean-louis.martin4@wanadoo.fr ou en appelant le
05 46 84 85 39 en laissant un message précisant vos coordonnées.

Je vous souhaite un bel été et de bons moments conviviaux passés sur vos pontons.

Votre président, Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Vigilance

Après l'assemblée générale de Bourcefranc, notre président nous a fait part du courrier d'un pêcheur au carrelet installé en bordure de rivière dont l'organisme gestionnaire : Voies Navigables de France (VNF) venait d'expédier à chaque propriétaire dont l'AOT arrivait à expiration, une nouvelle directive les sommant de réaliser à leurs frais l'expertise de leur installation en vue de déterminer une nouvelle condition d'attribution.



- Soit l'installation était déclarée en bon état, et VNF en prenait possession pour être louée à l'ancien propriétaire, s'il le désirait, avec un nouveau protocole d'utilisation.
- En cas d'avis négatif du rapport d'expertise et la non réalisation des travaux nécessaires à sa remise en état, l'installation serait détruite.

Il faut noter que le coût d'une telle expertise varie de 2 000 à 3 000 €.

Heureusement, les propriétaires regroupés au sein de « l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets de la Gironde » menés par leur président Marc Trely ont récolté 1 300 signatures pour interpeller le Ministre délégué F Cuvillier.



Leur mobilisation a porté ses fruits et le 21 Mai, le directeur général de VNF par un courrier aux gestionnaires indiquait qu'il annulait cette nouvelle réglementation et que les renouvellements d'AOT se feraient comme par le passé : nos voisins fluviaux ont eu chaud mais leur union et leur volonté ont été les plus fortes : bravo !

Quand est-il pour nos installations maritimes ?

La question a été posée aux responsables de la DDTM, lors de la commission d'attribution du 30 Avril, leur réponse évasive laissait apparaître que nous avions affaire à un cas isolé et non à une





mesure générale : aucun projet de cette sorte n'était envisagé sur l'estran. Il faut dire que l'étude de dangerosité menée les années précédentes a bien débroussaillé le terrain.

Que retenir de cette manoeuvre maladroite ?

- Quelque soit la situation actuelle, il faut être vigilant.
- Quand tout va bien, il faut rester mobilisé.
- Il y a toujours la possibilité d'activer un dossier mis en sommeil.



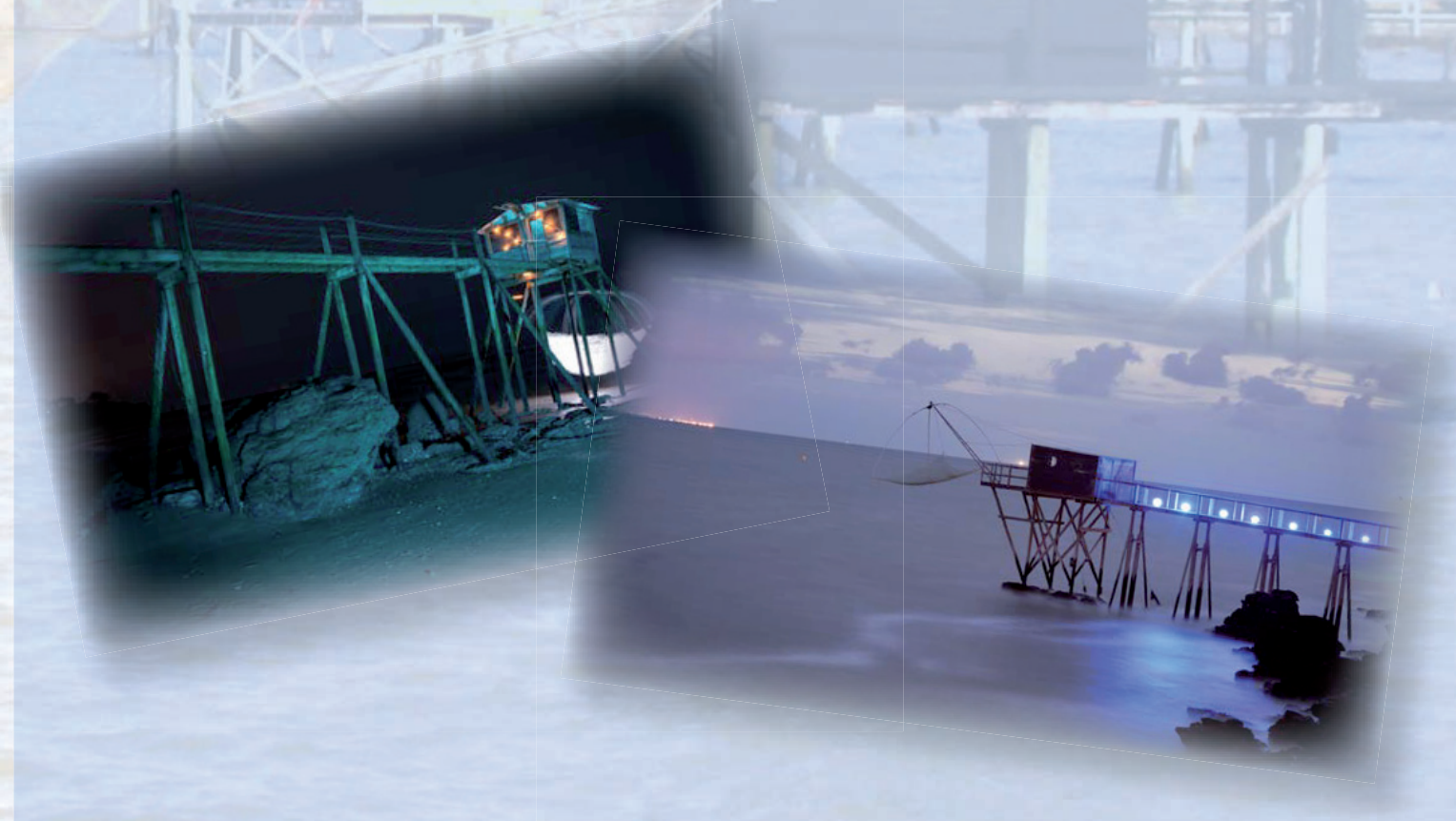
La nuit des carrelets - Fouras le 5 juillet 2014 de 18h30 à minuit

invite curieux et passionnés à une soirée de spectacles et de déambulation artistique de 18h30 à minuit. Une manifestation ouverte à tous, pour de doux rêves maritimes inspirés…

Les sieste sonores - Saint-Nazaire-sur-Charente le 6 juillet 2014 de 14 à 18 heures

Dès votre arrivée, profitez de l'espace de sieste pour contempler le cadre magnifique de la Charente et ses carrelets. Vous vivez une rencontre entre paysage sonore et paysage réel.

Le programme complet en intercalaire



Attention DANGER





Le 30 Octobre 2013, un article paru dans SUD OUEST traitant «de 20 m2 de bonheur sur pilotis à Pontaillac» avait attiré notre attention : le journaliste faisait l'apologie de cet espace d'intimité voir de confidentialité, un lieu de bonheur ou son constructeur était présenté comme « ingénieux, bricoleur et économe, » jusque là rien à dire.

La suite laissait entendre que sous l'apparence de faire profiter de son paradis un maximum de visiteurs il avait créé une association ayant pour but de faire découvrir ce mode de pêche avec un bémol : pour faire vivre le carrelet il était bon de multiplier les adhérents de l'association vu le coût de l'entretien.

Nous avions le doute sur une location déguisée, contraire à l'esprit de notre association. Ce doute se trouve confirmé car SUD OUEST dans son édition du 25 Mai 2014 remet une couche : même article, même texte, même proposition, avec appel en direction de ceux qui veulent pêcher et non visiter.

Là, il y a confirmation du danger que représente cette demande.

Nous avons bataillé pendant des mois avec les services fiscaux pour maintenir une redevance égalitaire, nous avons rassuré la DDTM sur la vocation non commerciale de nos installations, c'est pourquoi la teneur de ces articles laisse planer le doute et peut ouvrir la porte de la fiscalité, alors prudence, ne donnons pas du grain à moudre à l'administration, surtout que le danger vient d'une personne qui n'est pas adhérente et qui risque de remettre en cause notre protocole.

Annonces

A vendre ponton de pêche situé sur l'ile Madame nord, surface de plancher 20 m2, cabane de 10 m2, accessible par échelle. S'adresser à : 05 46 99 21 22.

Particulier cherche l'acquisition d'une part de ponton-carrelet en association dans la baie d'Yves. Installation existante ou en projet. S'adresser à : 06 74 18 23 20 ou 06 87 48 40 11 ou 02 40 02 07 94.

A vendre carrelet, situé sur l'île Madame Sud, constitué d'une plate forme de 20 m2 comportant une cabane et d'une petite passerelle de 5 mètres de longueur. S'adresser à : Tel 05 46 83 86 08.

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

La recette de Tante Yvonne : FRICASSEE D ANGUILLES ET DE SANDRE

Ingrédients pour 4 personnes : 4 branches de céleri, 50cl de vin rouge, sel poivre un peu de jus de citron, 450g d'anguille,450g de filets de sandre, 10 petits oignons, 80g de beurre, 30g de farine.

Couper l'anguille en tronçons, pelez les oignons et les couper en morceaux ainsi que le céleri.

Faire fondre 50g de beurre, ajoutez les poissons, le céleri, les oignons et le jus de citron. Salez, poivrez, cuire 15 à 20mn.

Maniez le reste de beurre avec la farine, ajoutez le vin rouge, portez à ébullition et ajoutez sur les poissons et légumes servir très chaud .

Bon appetit Tante Yvonne



Installation Philippe Arbert ©davidgallard.fr

1ère ÉDITION

LA NUIT DES CARRELETS
Fouras

LES SIESTES SONORES
Saint-Nazaire-sur-Charente

LA NUIT DES CARRELETS invite curieux et passionnés à une soirée de spectacles et de déambulation artistique de 18h30 à minuit. Une manifestation ouverte à tous, pour de doux rêves maritimes inspirés…

En collaboration avec **l'Association des Carrelets Charentais**, la Ville de Fouras, de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, **Territoires Imaginaires** offre une nuit particulièrement atypique et insolite pour valoriser le patrimoine maritime constitué par les carrelets qui jalonnent la côte entre les estuaires la Loire et de la Gironde.

Fouras - 5 juillet 2014

Autour des carrelets de Fouras, venez à la rencontre d'une programmation nourrie par ce territoire porteur de rêves et d'imaginaire maritime… **Performances théâtrales et lumineuses, installations plastiques et sonores, concert et spectacles** ponctueront cette nuit que l'on espère étoilée, dédiée aux amoureux du patrimoine maritime, curieux en tout genre, habitants et touristes… **Familiale et en accès libre**, la manifestation a pour objectif de toucher le plus grand nombre pour une lecture poétique du territoire.

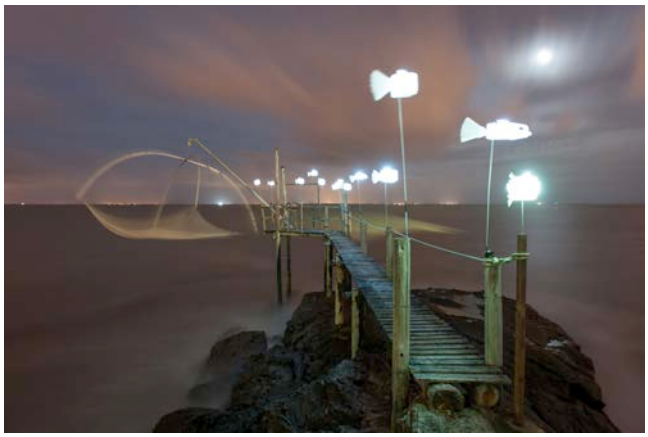
AU PROGRAMME DE LA REVERIE – 18H30/MINUIT :

Le site central (La Grande Plante – Square Raymond Corbin)
Celui-ci vous accueille et vous oriente vers les différentes propositions de la soirée.
Attendez-vous à une rencontre pour tout savoir sur les carrelets : leur histoire, leur préservation, les techniques de pêche… (en collaboration avec l'Association des Carrelets Charentais).

Ce lieu scénographié offre également des projections, spectacles, concerts et la possibilité de boire un verre et de se restaurer à partir de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique.



Territoires imaginaire ©davidgallard.fr



Atelier du Banc Public ©davidgallard.fr

La déambulation artistique autour des carrelets
Partez à la découverte de ces curieuses cabanes, déambulez le long de l'Atlantique, de lecture musicale en performance théâtrale, d'œuvres insolites en voyage sonore. *(Réservation conseillée sur site, point info)*.
A la nuit tombée, créations lumineuses et sonorités abyssales vous offriront un moment de contemplation poétique sur toute la côte.


Théâtre Cabine ©davidgallard.fr


Installation sonore ©davidgallard.fr

Saint-Nazaire-sur-Charente - 6 juillet 2014

Dès votre arrivée, profitez de l'espace de sieste pour contempler le cadre magnifique de la Charente et ses carrelets. Vous vivez une rencontre entre paysage sonore et paysage réel.

Au programme des siestes sonores – 14h/18h

Vous êtes accueillis sur un espace scénographié qui vous propose un « Coin sieste » où, installé paisiblement dans votre hamac, vous vous laissez bercer au son d'une harpe, d'un violoncelle et d'un chant mélodique.
Puis, par petits groupes (2 à 4 personnes selon capacité des carrelets – *Réservation conseillée*), prenez place dans les carrelets et vivez une expérience sonore unique.
Chaque carrelet révèle une lecture sonore du site, des paysages du Fort Lupin, de la Charente et de l'intimité des propriétaires des carrelets.
Les productions réalisées par les artistes s'inspirent du lieu et de son environnement aquatique, de sa faune, de sa flore, du mécanisme du carrelet… Il offre également un regard ethnologique sur les personnes qui font vivre cet environnement.







• • •

Territoires Imaginaires, conduite par Christophe Guiho, est une association dont l'objet est la mise en valeur des territoires par des approches artistiques et culturelles. Elle se propose de révéler plus particulièrement les patrimoines en lien avec l'eau, tout en s'intéressant également aux territoires urbains, naturels, industriels…
Sa démarche s'appuie sur le questionnement et la révélation culturelle et artistique des territoires et de leurs habitants.

+ de renseignements : www.territoires-imaginaires.fr

Territoires imaginaires